

Image not found or type unknown



Validité assemblée générale de copropriétaire

Par **Bozena**, le **24/01/2021** à **18:52**

Une assemblée générale de copropriétaire s'est tenue le 20.12.2020 par video conférence, les copropriétaires ne pouvant se connecter ayant fait au préalable un vote par correspondance .

le jour de l'AG, pas de nomination de président de séance ni scrutateurs et le PV de l'assemblée ne comporte que la signature du syndic.

cette AG est elle valable?